

# Importante découverte d'archives sur les déportés NN d'Esterwegen

Chacun a entendu parler de la déportation « NN », dite aussi « Nuit et Brouillard », même si cette formule, reprise en titre de son film par Alain Resnais, est loin de recouvrir l'ensemble de la déportation pour résistance au nazisme des pays occidentaux. Rappelons-le, « NN » est l'équivalent en allemand de « Monsieur X », la désignation d'une personne dont on ignore, ou dont on ne veut pas divulguer le nom. « Selon la volonté expresse d'Hitler », le maréchal Keitel rendit une ordonnance à la fin de 1941 selon laquelle, en substance, les personnes arrêtées pour résistance, et dont la condamnation à mort ne pourrait pas être rendue dans les huit jours, devraient être transférées dans des prisons en Allemagne, « dans l'anonymat le plus complet » (de là « NN ») pour y être jugées par les tribunaux spéciaux nazis. La disparition de ces personnes, laissant leurs familles et connaissances dans l'ignorance totale de leur sort, devait avoir un effet particulièrement dissuasif dans les pays où s'appliquait la mesure, réservée à la France, la Belgique, les Pays-Bas et la Norvège. Ce n'est que par la suite, dans des conditions qui n'ont pas pu être précisées, que l'expression, courante en allemand, de « disparition dans la nuit et le brouillard », Nacht und Nebel (notez les deux N), a été employée également, même dans des documents officiels<sup>(1)</sup>.

Un important ensemble d'archives concernant les déportés NN belges et français du camp d'Esterwegen, un des trop célèbres « camps des marais » implantés le long de la frontière entre l'Allemagne et les Pays-Bas<sup>(2)</sup>, vient d'être découvert. Wilfried Wiedemann, qui fut durant des décennies responsable des organismes de la Mémoire (Centrale pour l'Education politique puis Fondation pour les Mémoires) en Basse-Saxe, nous explique les tenants et aboutissants de cette mise au jour.

Jean-Luc Bellanger

Soixante-dix ans après la fin de la guerre, les actions « Nuit et Brouillard » du régime nazi restent entourées d'une aura de mystère. Cela tient d'une part au secret absolu qui avait été imposé autour de ce système, mais surtout à l'absence de documents cohérents provenant des lieux d'internement dans lesquels furent maintenus les détenus NN. On croyait jusqu'à présent que les archives avaient été détruites avant la fin de la guerre pour en assurer le secret. C'est également ce que l'on pensait au sujet d'Esterwegen, qui constitua en 1943-1944 le camp principal d'internement NN en Allemagne avec quelque 2 700 détenus sur un total d'environ 7 000.

De là l'énorme surprise lorsque la Fondation du Mémorial d'Esterwegen, au cours de ses recherches sur l'histoire du camp, mit la main sur un important ensemble de documents concernant l'internement des NN. Le camp d'Esterwegen a été un camp de concentration SS entre 1933 et 1936, et a servi de lieu de détention pour le ministère de la Justice entre 1937 et 1945, recevant entre 1943 et 1944 des détenus NN au même titre que plusieurs prisons allemandes. Les documents maintenant découverts étaient conservés dans le fonds « Haute-Silésie » des « Archives secrètes d'Etat - Biens culturels prussiens » à Berlin-Dahlem, où sont entreposées les archives de l'Etat de Prusse depuis sa dissolution en 1945. Ces documents avaient été conservés durant des décennies au sein des Archives centrales de la RDA et n'avaient pu être consultées que par un petit nombre de personnes. Dans les années 90, ils ont été transférés à Dahlem avec des milliers d'autres documents et figurent depuis 2014 dans les répertoires de ces archives. Les documents découverts comportent entre autres :

- La liste des noms des 2 696 prisonniers NN qui ont été internés en 1943-1944 au camp d'Esterwegen. Y figurent les dates de naissance, jour d'arrivée au camp, ainsi que les dates et destinations des départs. Les dates de décès des

détenus morts à Esterwegen y figurent également.

- La liste des noms d'environ 800 détenus NN qui ont été transférés au camp-prison de Börgermoor, un autre « camp des marais », en raison du surpeuplement d'Esterwegen.
- On trouve également à Esterwegen une autre liste de noms, qui ne comporte malheureusement que les noms commençant par les lettres de A à H. Y figurent également les dates de naissance et lieux d'origine des prisonniers. Suivent également des indications sur le détail des condamnations, les acquittements éventuels, la durée de l'internement et les condamnations à mort.
- D'autres documents concernent l'argent et les valeurs qui étaient en possession des détenus à leur arrestation. Il s'agit d'un relevé détaillé, comportant par exemple une liste des objets précieux ayant appartenu aux morts et aux détenus exécutés.

## Exploitation des documents

L'exploitation de ces documents n'en est qu'à ses débuts. On peut pourtant déjà constater que l'étude du sort individuel des prisonniers NN donne une image plus précise, et confirme dans le détail, le système de non-droit mis sur pied par la Wehrmacht et la justice nazie, mieux que ne le permettaient les documents dont on disposait jusqu'ici.

Par exemple la juxtaposition de la liste comportant les noms de A à H et de la liste d'ensemble, qui comporte les destinations des transferts au départ d'Esterwegen illustre un crime propre à la justice. On constate en effet que les détenus qui ont été acquittés par les tribunaux spéciaux ne sont pas renvoyés chez eux, mais sont remis par la justice à la Gestapo. Ces détenus étaient donc envoyés comme détenus NN dans un camp de concentration, avec des chances de survie réduites. Les documents montrent par exemple que trois Français, Marcel Bolluyt, Isaïe Bolluyt et Paul Broutta

qui avaient été acquittés à Esterwegen le 9 septembre 1943, ont été transférés au KZ de Mauthausen et y sont décédés.

D'autres listes confirment que les autorités de justice, durant la phase finale du régime nazi, en sont venues d'une façon systématique à remettre sans jugement à la Gestapo les détenus NN. Une exception est constituée par les détenus NN condamnés à mort, dont l'exécution incombait aux au-



DES CHERCHEURS DU MÉMORIAL D'ESTERWEGEN (ICI LA RUE PRINCIPALE DE L'ANCIEN CAMP) ONT RETROUVÉ LA LISTE DE 2 696 DÉPORTÉS NN D'ESTERWEGEN.

torités de justice. Il en résulte que, comme les acquittés, les condamnés à des peines de détention, comme ceux dont la présentation à un tribunal spécial n'avait pu avoir lieu en raison de l'avance des troupes alliées ont été transférés dans les KZ du régime. On estime à plus de la moitié le nombre des quelque 2 700 prisonniers NN d'Esterwegen qui sont morts dans les KZ. Les listes nouvellement découvertes vont permettre, avec l'aide des archives du Service international de recherches d'Arolsen, d'arriver à une précision plus grande.

D'autres documents illustrent jusqu'à l'absurde le fonctionnement bureaucratique de la justice. C'est le cas par exemple du transfert d'un détenu « juif », de l'administration de la Justice à celle du camp de concentration et d'extermination d'Aus-

chwitz. Abraham Bloder fut interné le 3 janvier 1944 à Esterwegen et transféré le 13 mars 1944 au centre de détention (Zuchthaus) de Gross-Strehlitz. Le 12 avril 1944, l'administration du camp d'Esterwegen signala à celle de Gross-Strehlitz que les 770 détenus NN de ce convoi disposaient au total d'une somme de 31 248,63 Reichsmark, transférée à Gross-Strehlitz. Abraham Bloder était propriétaire, sur cette somme, d'un montant de 0,09 mark. Le 21 décembre 1944 un administrateur de Gross-Strehlitz émit une « décision de versement » d'un montant de 0,09 Reichsmark, accompagnée du commentaire suivant : « Ce montant, vu son caractère minime, est envoyé à Auschwitz avec les objets personnels de valeur du détenu ». On voit combien le fonctionnement bureaucratique répondait à des normes strictement respectées, alors que la vie humaine avait perdu toute valeur aux yeux du régime.

On pourrait aligner d'autres exemples qui prouvent, si c'était nécessaire, la négation des droits humains, caractéristique du fonctionnement du régime hitlérien. Les listes de détenus NN du camp d'Esterwegen

peuvent encore avoir une autre utilité. Grâce à Internet et avec l'aide du Service international de recherches d'Arolsen ou d'autres centres d'archives internationales, il devrait être possible, sur la base des noms maintenant établis, de permettre la découverte de victimes éventuellement encore ignorées.

WILFRIED WIEDEMANN

(Traduction et notes : Jean-Luc Bellanger)

- 1) La « Déportation NN » a fait l'objet d'un article du PR en septembre 1995, publié à nouveau dans le numéro de février 2004.
- 2) L'histoire assez complexe de l'ensemble des camps des marais (où a été composé le *Chant des Marais - Das Lied der Moorsoldaten*) a fait l'objet d'un article du PR en novembre 2007.